



**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUIN 2024 A BAYET**

Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARSAULT-NERIS LES BAINS- 1 DELEGUE PRESENT

Présent titulaire : MONCOUYOUX Jean-François

Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS - 7 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BESSE Séverine-BREUIL Sylvain-PACAUD Jean-Luc-SAULZET Patrick-VERHAEGHE Pierrick /TOTAL = 5 délégués

Présents suppléants : CANTE Daniel-PELTIER Christian/TOTAL = 2 délégués

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 3 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : FUET Bernadette-HERVIER François-LASSALLE Alain/TOTAL = 3 délégués

Pouvoir : DE CHABANNES Jacques à LASSALLE Alain

Excusés : DE CHABANNES Jacques

Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 35 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AMIGO Narcisse-BEYLOT René-BIDAUD André-BIDET Denise-BOISSONNET Gérard-BONNEFILLE Michel-CHARLAT Eric-CHASSIN Yves-COINTOT-COUSIN Ogan-COSSART Philippe-COZMA Marius-DEVOUCOUX DU BUYSSON Bernard-DUBREUIL François-DURANTEL Jean-FAYOL Jean-Pierre-FRISOT Michel-GENILLON Gilles-GRAVE Joël-MATHIEU-PORTEJOIE Claire-PLANE Noël-POIROT Fabrice-RAMBERT Jacques-RAY Claude-RAY François-ROBIN Lydie-ROUGE Louis-ZAIDINERAITE Patrice/TOTAL = 27 délégués

Présents suppléants : BREGOUGNON Michel-CHAMALET Patrick-CHARBONNIER Marie-Claude-DELANGE Michel-DURAND André-HUGUET Serge-MAGERAND Patrick-RUIZ Michèle/TOTAL = 8 délégués

Pouvoir : CALLENS Dominique à BONNEFILLE Michel-GENEBRIER Yasmine à DURANTEL Jean-VOLAT Roger à BIDAUD André

Excusés : BUSSEYON Philippe-CALLENS Dominique-DEUSY Pierre-GAUTHARD Elisabeth-GAZET Estelle-GENEBRIER Yasmine-VOLAT Roger

Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 15 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BLANC Claude-CHABRY Jérôme-DEROT Eliane-JOLY Henri-JUVIN Marc-MAITRE Michel-MARTINANT Didier-PUJOS Henri-VASSAL Christian-VERNISSE Alain/TOTAL = 10 délégués

Présent suppléant : BONNABAUD Olivier-DUBSAY Serge-MACHURET Jean-Mikaël-MARTINANT Gilles-MERCIER Gérard/ TOTAL = 5 délégués

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 14 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BERNARD Roseline-BONNABAUD Christophe-DRIFFAUD Olivier-FARIGOULE Bruno-GUY Jean-Claude-JACQUIER Bernard-LACOGNE Michel-PODER Martine-PRULHIÈRE David-SOARES Sophie/TOTAL = 10 délégués

Présents suppléants : CHAZETTE Michel-PIERRE Jean-RAHNEMA Kaveh-VEILLARD Daniel/TOTAL = 4 délégués

Pouvoir : CHERVIER Pierre à SOARES Sophie-NOCART Eddy à DEVOUCOUX DU BUYSSON Bernard

Excusés : AUXIETRE Daniel-CHERVIER Pierre-DACREMONT Guy-JANOWIEZ Patrick-NOCART Eddy-TRAVICHON Daniel-TRONCY Jacques

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 05 MARS 2024

Question présentée par André BIDAUD – Président

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la réunion du 05 mars 2024 dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée en date du 19 mars 2024.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte rendu.

II - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Président remercie Christian VASSAL, délégué de la commune de St Gérard le Puy, d'avoir assumé la tâche lors du dernier comité syndical. Séverine BESSE, déléguée de la commune de St Hilaire, est désignée secrétaire de séance.

III - ADMINISTRATION GENERALE - Installation de nouveaux membres :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Par délibérations en date des 29 février et 11 avril 2024 la communauté d'agglomération Vichy Communauté a modifié ses représentants :

Pour la commune de BILLY :

Jean-Claude PRIEUR, délégué suppléant, est remplacé par Martin HEVIN.

Pour la commune de CREUZIER-LE-NEUF :

Olivier CHARRAS, délégué suppléant, est remplacé par Lionel MORLAT.

Les nouveaux délégués sont officiellement installés dans leurs fonctions à compter de ce jour.

Le Comité Syndical est invité à en prendre acte.

IV - ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n° 7 du 22 septembre 2020.

PERIODE DU 20 FEVRIER AU 04 JUIN 2024

Numéro	Date de décision	Objet
1D2024	30/04/2024	Avenant n°4 SMACL - RC - Actualisation masse salariale

V - FINANCES - PRODUIT ATTENDU 2024 - EXAMEN ET VOTE - MODIFICATION

Question présentée par Jacques BLETTERY - Vice-président

Suite à une erreur de calcul de la DGFIP, le Sictom doit modifier la répartition du produit attendu 2024 voté lors du budget primitif.
(NB : à priori, tous les EPCI ont voté leurs taux en tenant compte de cette modification).

Communautés	Produit attendu erroné	Produit appliqué après lissage de taux réellement demandé aux EPCI	Différence
Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne	5 561 856,00	5 548 264,00	- 13 592,00
Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire	2 082 221,00	2 067 556,00	- 14 665,00
Communauté de communes Bocage Bourbonnais	763 625,00	760 728,00	- 2 897,00
Communauté de communes Pays de Lapalisse	1 287 004,00	1 282 122,00	- 4 882,00
Communauté de communes Commentry Montmarault Neris	80 340,00	80 035,00	- 305,00
Communauté d'agglomération Vichy Communauté	5 803 583,00	5 839 924,00	36 341,00
TOTAL	15 578 629,00	15 578 629,00	-

Pour rappel, à charge aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) membres du SICTOM SUD ALLIER d'adopter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères conformément à la réglementation qui demande à ce que les taux soient proportionnels aux services rendus.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le montant du produit attendu rectifié.

VI - FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Question présentée par Jacques BLETTERY – Vice-président

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les ajustements budgétaires suivants :

Budget Syndical (décision modificative n°1) :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	DM1 du 04/06/2024
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000.00
61	611	Prestations de services	-15 000.00
TOTAL			0.00

Il s'agit d'un titre encaissé deux fois malencontreusement en 2023, il convient donc de le retrancher sur l'exercice 2024.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve cette délibération modificative.

VII - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Question présentée par Jacques BLETTERY – Vice-président

Conformément aux lois de finances 2019 et 2024, le Sictom doit adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, il doit remplir les prérequis suivants :

- Délibérer en faveur de l'adoption du cadre budgétaire et comptable des métropoles défini par les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du CGCT déclinés dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le cas échéant ;
- Dématérialiser les documents budgétaires au format XML.

Pour information, le principe est que le budget principal et ses budgets annexes produisent des comptes sous le même format (sauf cas particulier des budgets annexes M22 non éligibles au CFU).

Le Sictom ayant délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 12/10/2023 et effectuant la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, elle réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

La transmission du CFU au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire, sera effectuée par la collectivité.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes du Sictom Sud Allier.

VIII- ETUDE OPTIMISATION DES COLLECTES – Porter à connaissance – Rendu de l'étude

Question présentée par François DARD & Sylvain PETIT-JEAN

Le cabinet d'étude Elcimaï a présenté à la commission ad'hoc, à l'exécutif et au Bureau le rendu relatif à l'optimisation de l'organisation du service de collecte des OMr et de la CS.

L'état des lieux indique un nombre important de services différents dans les communes du territoire. Ce zonage des services est décorrélié du zonage sur lequel le Sictom s'appuie pour calculer le produit attendu.

L'idée est donc de simplifier la carte des services, d'améliorer la corrélation entre le zonage et la facturation finale et ce conformément à la

réglementation.

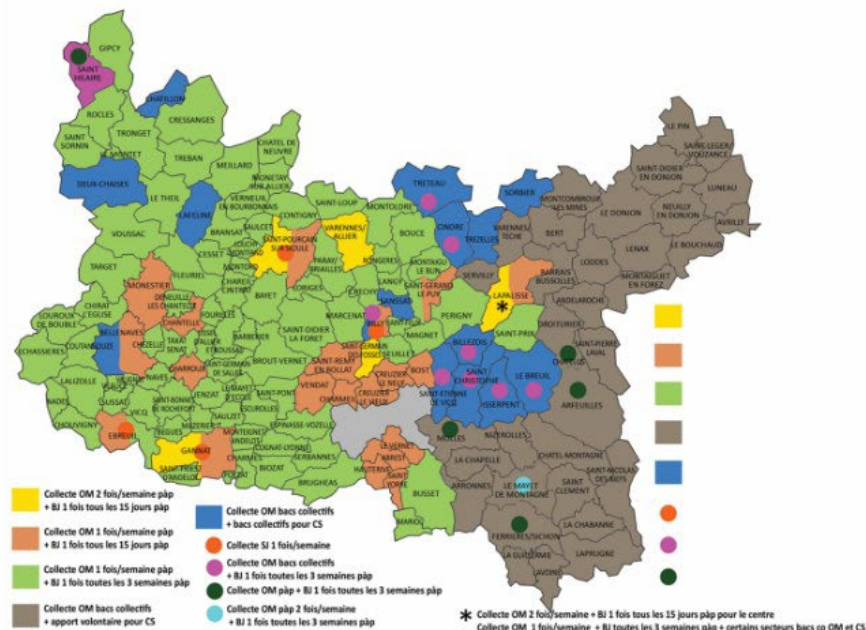
Plusieurs scenarii ont été étudiés. Du scenario au fil de l'eau au schéma le plus optimal pour la collectivité et le contribuable notamment au regard des kilomètres parcourus dont la variation peut évoluer en fonction du scenario de 5 à 25% environ...

Au regard de l'évolution significative du flux des déchets ultimes et les objectifs vers lesquels le Sictom doit tendre, une modernisation globale de notre organisation est rendue nécessaire. Elle doit conduire notre réflexion...

A savoir, que l'enfouissement des encombrants issus des déchèteries ne sera plus possible en fin d'année, ils seront donc orientés vers l'incinération. Il convient donc de réduire drastiquement nos déchets ultimes pour ne pas trop pénaliser l'exploitation du vide de four par l'exploitant.

Objectif : Harmoniser le service selon la typologie d'habitat

■ Prestations hétérogènes



■ Tarification hétérogène

■ Calcul par zone

- **Zone 1** : collecte en porte à porte 1 fois par semaine,
- **Zone 2** : collecte en porte à porte 2 fois par semaine,
- **Zone 3** : collecte en porte à porte 3 fois par semaine,
- **Zone 4** : collecte en bac de regroupement 1 fois par semaine.

■ Adaptation du taux selon les valeurs locatives par commune

Scénarios étudiés

	Scénario 0 Organisation actuelle	Scénario 1 Adapter et optimiser le service au besoin	Scénario 2 Adapter et maintenir les moyens humains	Scénario 3a Optimisation du service accentuée	Scénario 3b Zéro déchet
OMr urbain		C1	C1	C0,5	PAV
OMr rural	C1 (suppression C2 en cours)	C0,5	C0,5	C0,5	PAV
CS	C 0,33 en rural C0,5 en ville	C0,5	C0,5	PAV	C0,5 PAP sur tout le territoire
Véhicule de collecte	Mixte	Collecte robotisée maximisée	Collecte traditionnelle conservée	Collecte robotisée maximisée	Collecte robotisée maximisée
Biodéchets	Déploiement des collectes en cours	Compostage généralisé avec quelques PAV	Compostage généralisé avec quelques PAV	PAV renforcés Compostage en complément	Compostage généralisé avec quelques PAV

Analyse multicritère

Scénarios	1	2	3a	3b
Investissements	7 420 k€	3 900 k€	9 650 k€	6 500 k€
Ressources humaines	-22 ETP	-4 ETP	-35 ETP	-43 ETP
Coût du service	-7,5€/hab.	-2,3€/hab.	-20€/hab.	-28€/hab.
Impact pour les usagers	Positif : - Amélioration CS - Ajout biodéchets Négatif : - Réduction OMr		Positif : - Ajout biodéchets - Amélioration de la CS (3b) Négatif : - Réduction du niveau de service liée aux PAV	
Impact environnemental	Légère réduction - du nombre de tournées - de l'incinération		Forte réduction - du nombre de tournées - de l'incinération	

-Gérard BOISSONNET, délégué de la commune de Louroux de Bouble, insiste sur le problème de la déconnexion entre le zonage des services proposés et le zonage de la tarification pour lever le produit attendu correspondant...

-André DURAND, délégué de la commune de Bègues, précise que le scénario 3a et le passage en **Point d'Apport Volontaire** de la **Collecte Sélective** serait une régression pour le tri des emballages.

-Philippe COSSART, délégué de la commune de Saint Didier la Forêt, rappelle que les OMr sont en baisse depuis de nombreuses années et que la production de CS ne cesse de progresser. Il est fréquent aujourd'hui de voir des foyers dotés de 2 bacs. Il faudrait donc que le Sictom inverse les fréquences en augmentant celles de la CS et en baissant celles des OMr.

-Ogan COINTOT-COUSIN, délégué de la commune de Chezelle s'interroge sur le nombre de PAV nécessaire pour la collecte des OMr dans le cadre du scénario 3b. François DARD précise que la moyenne nationale préconise un PAV pour 120/150 habitants. Cependant, en secteur très rural, la densification des PAV doit être plus forte afin d'éviter que les usagers aient trop de kms à parcourir pour déposer leurs OMr.

-Gérard BOISSONNET souhaite connaître la part de l'économie potentielle du scénario au fil de l'eau (scénario1) en comparaison avec le budget du Sictom.

François DARD précise que l'économie potentielle de ce scénario estimée à 7.5€/hab représenterait environ <5% du fonctionnement global du budget principal. En revanche, l'économie générée avec le scénario 3b est substantielle. Elle permettrait d'envisager plus sereinement le développement de nouveaux services notamment au niveau du tri sans recourir systématiquement à du personnel extérieur mais au contraire en redéployant des effectifs en interne.

-Bruno FARIGOULE, adjoint au Maire de Mariol, demande des précisions sur le type de déchets qui seraient collectés en PAV dans le scénario 3b. Il s'agit des déchets résiduels ultimes. Effectivement si le tri est correctement effectué alors les OMr à incinérer ne représenteront plus grand-chose et minimiserait la contrainte de leur transport vers un PAV.

Concernant la collecte des biodéchets, plusieurs délégués s'interrogent sur l'installation de bornes PAV dans les petits bourgs et hameau. Sylvain PETIT-JEAN rappelle que les PAV de biodéchets seront déployés en centre bourg dans une vingtaine de villes conformément à la délibération du précédent comité syndical. Pour les villages et les hameaux, le compostage individuel et/ou partagé sera privilégié.

-Lydie ROBIN, adjointe au Maire du Theil, s'inquiète pour les nourrices et l'évacuation des couches des enfants qu'elles gardent si les fréquences des OMr se réduisent. François DARD confirme que le stockage à domicile des couches peut poser un problème olfactif. Le scénario 3b permettra à la nourrice d'évacuer tous les jours s'il le faut ces déchets odorants au PAV le plus proche...

-Marc JUVIN délégué de la commune de Montoldre, évoque le risque des erreurs de tri des OMr dans la CS dans le scénario 3b. Il faudra donc renforcer les consignes de tri et les contrôles.

André BIDAUD conclut en précisant que des réunions à destination des élus et des administrés sont nécessaires afin de présenter les scénarii les plus pertinents à savoir le 1 et le 3b. L'objectif est de valider l'un des deux scénario en fin d'année.

IX- RAPPORT SUR LE MODE DE GESTION ET CONVENTION GROUPEMENT AUTORITE CONCEDEANTE

Question présentée par André BIDAUD – Président

Les SICTOM de la Région Monluçonnoise et du Nord Allier ont entériné les documents correspondants.

Vichy communauté les présentera à son prochain comité syndical programmé le 20 juin

Idem pour le Sictom de Cérilly et le SMEVOM dont la présentation à leur assemblée générale respective est programmée d'ici la fin du semestre.

La convention pourra donc être signée comme convenu à l'été.

Points importants de cette convention :

- Elle prévoit les relations entre les membres du groupement dans les grandes orientations de la future UVE :
- Le Sictom Sud Allier est chef de file. Il reste propriétaire de l'usine.
- Un comité de pilotage associant tous les acteurs parties prenantes au projet devra valider les choix décisifs de la future DSP. Le principe est celui d'une coopérative à savoir 1 homme 1 voix.
- Seules les instances officielles du SSA seront mobilisées pour entériner les décisions.

- Elle prévoit aussi les flux financiers lorsque la nouvelle usine sera opérationnelle. L'ensemble des recettes et des dépenses seront mutualisées. En ce qui concerne la redevance financière pour assurer l'amortissement du bien, elle sera proportionnelle aux tonnages produits par chacun des membres.
Un autofinancement sera possible. Il permettra de réduire cette redevance.
Pendant la période transitoire qui correspond à la date de signature de la nouvelle DSP et à la mise en service de la nouvelle usine, les recettes issues de la vapeur continueront à être versées au Sictom Sud Allier.
- Pour tenir compte des investissements passés, il a été négocié qu'une redevance spéciale pour le SSA sera versé par le délégataire d'un montant minimal de 900k€/an.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et autorise le Président à signer tous les documents correspondants

X- POINT SUR L'AVENANT DSP

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le délégataire propose la prolongation de l'exploitation de l'usine jusqu'à la mise en service de la nouvelle ligne à savoir 2030 environ ce qui nécessiterait un avenant à la DSP.

Il prévoit la réalisation de travaux pour un montant de 800 000€ dans le but d'optimiser et de prolonger le fonctionnement des fours actuels dans de bonnes conditions de performances en attendant la réalisation et la mise en service de la nouvelle ligne.

Il s'engagerait aussi à absorber le surcoût des réactifs dans le cadre des BREF 2023 (mise aux normes).

Les deux cabinets d'étude (SAGE qui nous suit pour le projet de la nouvelle UVE et Elcimaï qui suit l'actuel DSP) ont été sollicités pour obtenir leur avis respectif sur cette proposition.

Afin d'assurer la continuité de service des fours existants pendant la phase travaux de la construction de la 3^{ème} ligne, il apparaît opportun d'envisager un tel scénario. Celui-ci permettrait de rassurer de potentiels candidats et de favoriser d'éventuelles offres dans le cadre de cette nouvelle consultation.

Il faudrait au préalable s'assurer de la légalité de cet éventuel avenant.

Si le contrôle de légalité valide cette prolongation de DSP, il conviendrait de négocier des avantages pour le compte du syndicat.

Le comité syndical prend acte et demande au Président de poursuivre en ce sens afin de finaliser un éventuel avenant à la DSP.

XI- ACCORD 1607H

Question présentée par Claire MATHIEU-PORTEJOIE – Vice-présidente

Un groupe de travail s'est mis en place au sujet de l'organisation du temps de travail. Il s'est réuni pour la première fois au mois de juin 2023. Depuis, le groupe s'est réuni environ 7 fois. Le socle juridique des 35 h a été validé par les organisations professionnelles. Toutes les activités du Sictom sont donc bien régies par le code de la fonction publique :

- Pause obligatoire au bout de 6h de travail - 20 mn au minimum (exit la réglementation issue du code des transports).
- Temps de douche et d'habillage exclus des 1607h.
- Temps de pause pendant la méridienne est exclu des 1607h.

Une proposition a été faite aux membres du Comité Social Territorial. Elle reprend le socle juridique et propose une pause obligatoire de 40 mn ainsi que 5 mn au démarrage de la journée pour effectuer le tour du camion.

Pour rappel, à ce jour :

- 20 mn sont ajoutées quotidiennement au temps de travail pour le calcul des 1607h pour la douche et habillage.
- 45 mn de temps de pause obligatoire sont incluses dans le temps de travail
- Les heures effectives sont décomptées à partir de 5h pour les agents de collectes et ce peu importe l'heure réel de départ.

Il a ainsi été décrété que le calcul du temps de travail effectif sera automatisé et déterminé avec le chronotachygraphe.

Enfin le « monoripage » serait déployé pour les tournées < 5T en deçà des préconisations de l'étude INRS transmise par le syndicat professionnel.

-Bruno FARIGOULE s'interroge sur le temps nécessaire pour effectuer l'entretien du véhicule avant le départ. André BIDAUD précise qu'il ne s'agit pas d'un entretien mais d'une vérification succincte pour identifier éventuellement un problème. Il a donc été proposé 5 mn en moyenne par jour et ce pour chacun des membres de l'équipage.

Ogan COINTOT COUSIN s'interroge sur le temps décompté si une panne est constatée avant le départ. André BIDAUD précise que dans ce cas précis le temps du dépannage est inclus dans le calcul des 1607h.

Sophie SOARES, adjointe au Maire de la commune de Creuzier le Vieux, s'interroge sur le périmètre de cet accord. Claire PORTEJOIE précise que la proposition concerne l'ensemble des salariés du Sictom. L'objectif est d'arriver à faire respecter les 1607h pour tous les agents à savoir les agents de collecte mais aussi des services techniques, de l'animation et de l'administration.

André BIDAUD renchérit et évoque que certains dysfonctionnements actuels proviennent du non-respect de la réglementation sur le travail effectif. Aujourd'hui, des collègues n'hésitent plus à s'en plaindre ouvertement.

Bernard DEVOUCOUX précise que l'évolution des tournées et leur réorganisation devraient permettre aussi de rééquilibrer les tournées entre elles.

Le comité syndical valide l'utilisation du chronotachygraphe pour calculer le temps de travail effectif et demande au Président de poursuivre les négociations en ce sens.

XII- COLLECTE DES BIODECHETS

Question présentée par André BIDAUD – Président

Depuis janvier, le Sictom a baissé la fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles sur la commune de Varenne sur Allier. Dorénavant, la commune bénéficie d'un seul passage comme dans la plupart des autres communes du syndicat. Cette baisse de fréquence a permis de dégager une équipe de collecte 2 jours par semaine. Ainsi a pu être mis en place un nouveau service celui de la collecte des biodéchets en Point d'Apport Volontaire sans faire appel à du personnel extérieur.

En mars, le Sictom a déployé la collecte des biodéchets en PAV à St Pourçain sur Sioule sans baisser la fréquence de la collecte des OMr. Le Sictom a donc été contraint de renforcer les moyens humains en faisant appel à du personnel extérieur.

Dans le cadre de l'optimisation des tournées, l'objectif est donc de poursuivre la baisse de fréquences de la collecte des OMr dans les communes

dans lesquelles deux passages sont toujours en cours. Ainsi à compter de novembre, il est proposé de passer les communes de St Germain des Fossés, Lapalisse et le Mayet de Montagne en C1 puis Gannat et St Pourçain sur Sioule en janvier 2025.

Concernant les EHPAD, un test a été effectué. Il est infructueux. Plusieurs problèmes ont été constatés :

- L'étanchéité de la benne,
- L'agglomération des biodéchets compactés au fond du bac,
- Le nettoyage des abords des bacs après collecte,
- L'exutoire qui n'est pas encore bien défini au niveau du Sictom...

L'exécutif a donc décidé de stopper cette collecte.

Idem pour les établissements scolaires dont peu ont répondu à la sollicitation du Sictom et au courrier envoyé l'automne dernier.

Pour les professionnels de l'alimentation, un projet de collecte avait été proposé pour certains restaurateurs dans un périmètre défini autour de Bayet. Au regard du faible taux de retour des courriers, l'exécutif a donc décidé de stopper cette action et de ne pas se substituer à l'initiative privée. Effectivement 3 entreprises proposent leurs services dans le département. Il convient donc de se concentrer sur le cœur de métier du syndicat à savoir la collecte des ordures ménagères. En revanche, le premier kit de compostage pourra être offert en contrepartie à ces professionnels.

Conformément à ce qui avait été convenu, les professionnels devront fournir la preuve d'un exutoire, à défaut le Sictom se réserve le droit de ne plus les collecter.

D'une manière générale, les professionnels du secteur marchand ou non marchand devront gérer leurs biodéchets en se tournant vers les services privés existants et/ou vers le compostage. Les services des ambassadeurs du Sictom sauront être présents pour les accompagner, les conseillers et les suivre. En aucun cas ils ne devront se substituer à ces acteurs du territoire.

Pour rappel, des composteurs mécaniques seront à disposition dans toutes les déchèteries.

Le déploiement de 170 PAV dans une vingtaine de ville est en cours. L'objectif est que l'ensemble du dispositif soit opérationnel début août.

Il convient de trouver un exutoire rapidement pour répondre aux exigences sanitaires...

Une réflexion est menée sur la création d'une plate-forme de compostage à l'instar du SICTOM Région Montluçonnaise.

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve et lui demande de poursuivre cette optimisation en ce sens.

André BIDAUD conclut en évoquant le poids et le coût de l'incération que représente le gaspillage alimentaire dans certains établissements mais aussi chez les ménages. Il remercie les services et les ambassadeurs du tri pour le travail réalisé notamment sur le volet sensibilisation mené auprès des usagers...

XIII- TRAVAUX BATIMENT COUT PREVISIONNEL 1 400 K€

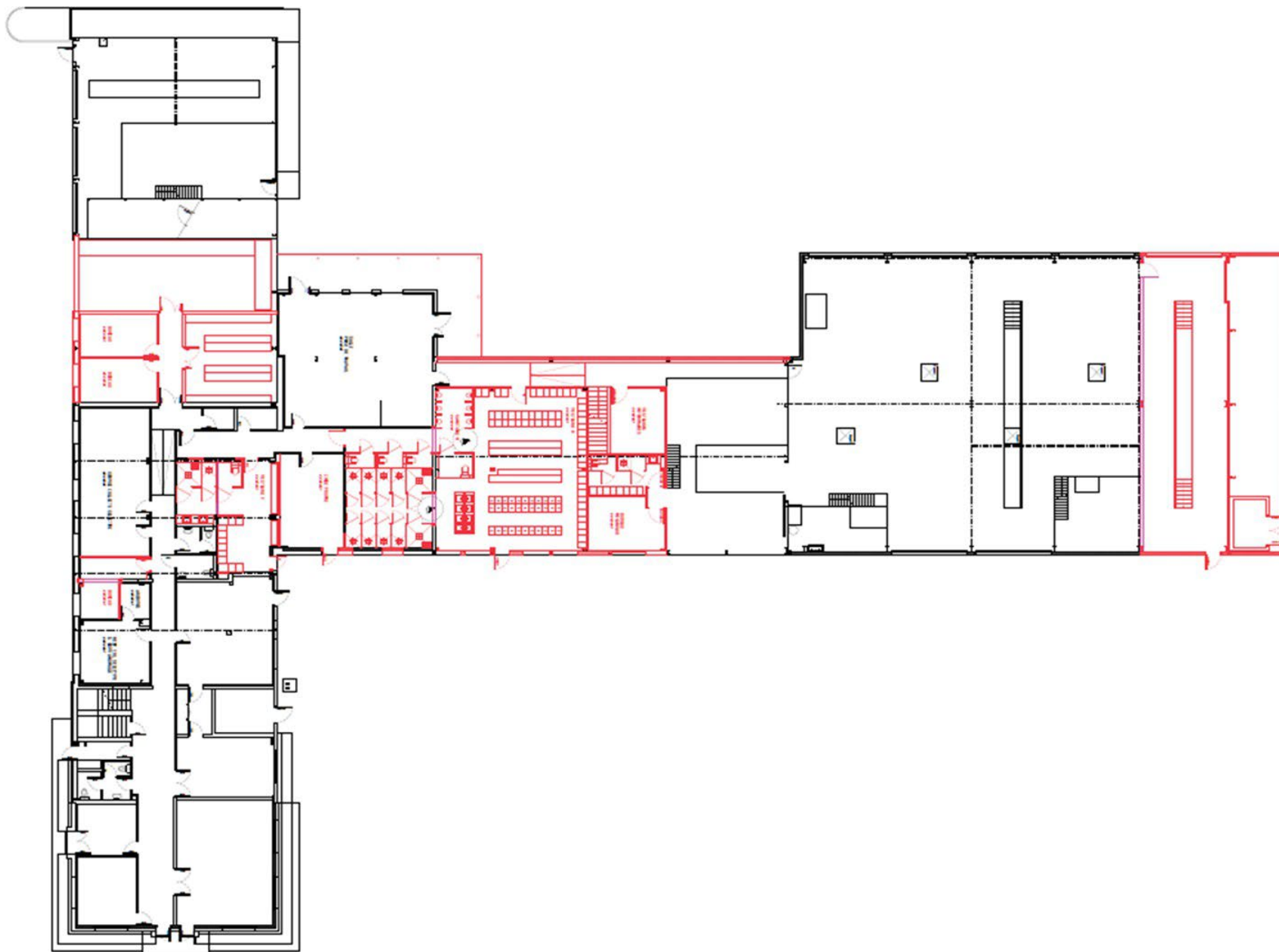
Question présentée par Bernard DEVOUCOUX – Vice-président

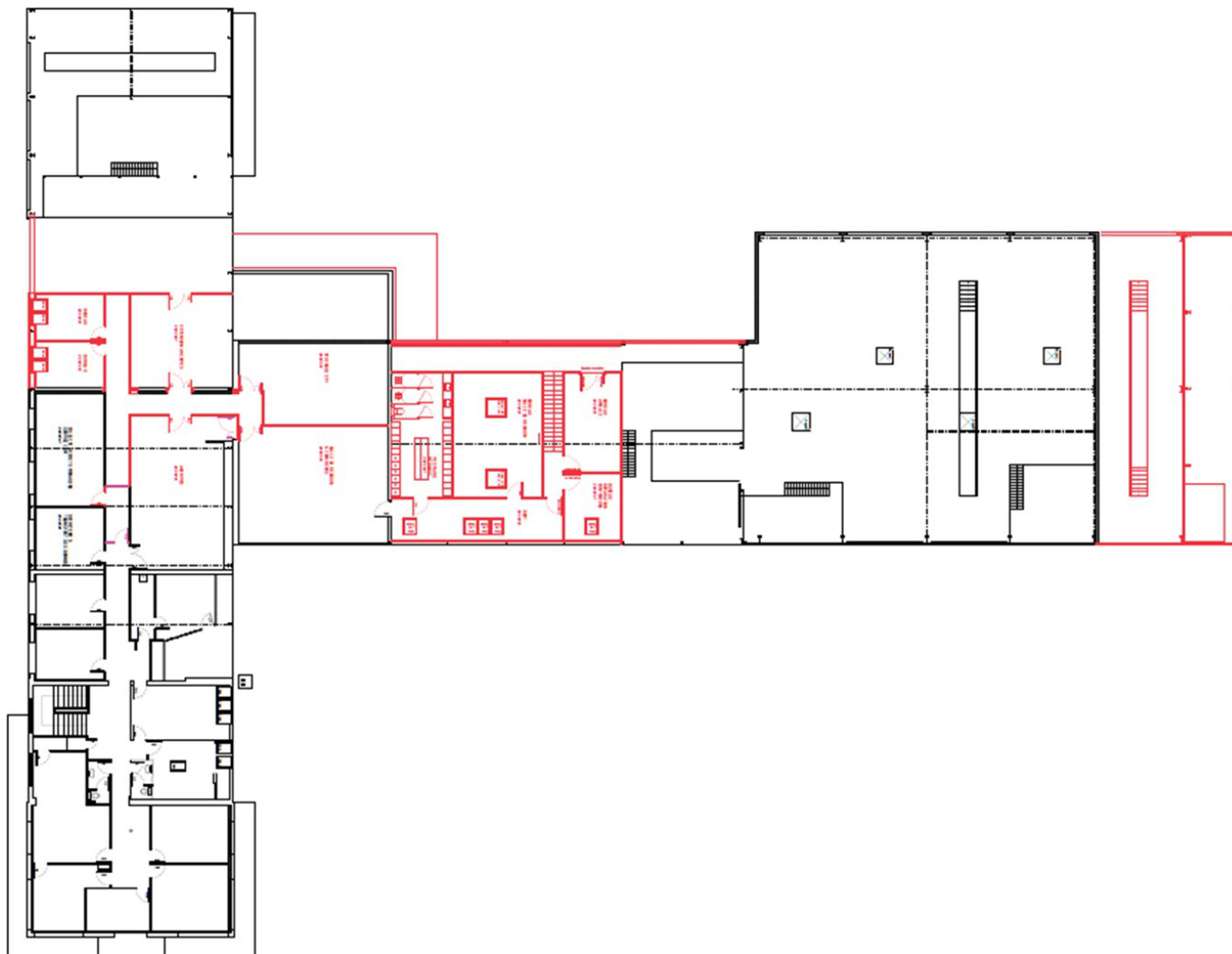
La nouvelle maîtrise d'œuvre a présenté récemment le projet de rénovation du bâtiment avec les nouvelles demandes notamment d'extension :

- Réfection globale des sanitaires
- Agrandissement des bureaux
- Raccordement au réseau de chaleur
- Changement des luminaires intérieurs et extérieurs
- Intégration du local actuel de stockage extérieur à l'atelier avec création d'une mezzanine

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 1 400 000€ HT.

Le cahier des charges des travaux est la prochaine étape. Sa publication est programmée pour la fin de l'année.





Sur proposition Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le projet et lui demande de poursuivre cette action. Une demande de financement sera effectuée auprès de l'Etat au titre du Fonds vert.

XIV- FINANCES : TARIFS 2025 – REDEVANCES ET TARIFS EN DECHETTERIE

Question présentée par Jacques BLETTERY – Vice-président

Comme chaque année et afin de prendre en compte l'inflation, il est proposé de modifier les différents tarifs de Redevances Spéciales à partir du 1^{er} janvier 2025 et d'appliquer une augmentation de 3.9 %

Les nouveaux tarifs ci-annexés sont arrondis au multiple de 5 centimes le plus proche.

Les tarifs de l'amiante seront déterminés en fin d'année en fonction de la révision de prix prévue au marché de traitement.

En ce qui concerne les tarifs appliqués dans les déchetteries, ils seront également déterminés en fin d'année après concertation avec les élus de Vichy communauté. Il leur a été proposé d'appliquer la même hausse que la RS.

Enfin, il est convenu de maintenir le tarif de la redevance spéciale des communes pour 2025.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve l'évolution des tarifs proposés.

XV- Suppression de la collecte spécifique dédiée aux professionnels et aux industriels

L'idée est de recentrer les activités du Sictom sur son cœur de métier à savoir les ménages et éventuellement les déchets assimilés.

Pour des raisons historiques, une collecte spécifique dédiées aux déchets industriels avait été mise en place. Environ 2000 tonnes de déchets sont collectées et traitées annuellement. Aujourd'hui des entreprises spécialisées offrent ce service. Le Sictom n'a plus besoin de se substituer à l'initiative privée. Il est donc proposé au comité syndical d'arrêter purement et simplement cette collecte à la fin de l'année.

Cette modification permettra de préserver nos moyens humains pour développer les nouveaux services mis en place par le Sictom notamment la collecte des biodéchets.

Gérard BOISSONNET s'interroge sur le type des déchets collectés. Il s'agit de bois, de sciures, de peaux, de plastiques, de pièces mécaniques...

Philippe COSSART s'interroge sur le devenir de ces Déchets Industriels Banals. André BIDAUD précise qu'ils seront collectés par un prestataire. Certains finiront vraisemblablement à l'UVE. L'intérêt est triple pour le Sictom :

- Réaffecter deux agents plusieurs jours par semaine et récupérer leur véhicule afin d'effectuer d'autres missions au profit des ménages,
- Dégager des marges financières,
- Bénéficier d'intéressements sur les déchets extérieurs conformément à la Délégation de Service Public.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et l'autorise à mettre fin à cette collecte spécifique dédiée aux professionnels.

XVI- PLPDMA (Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés)

Question présentée par Bernard DEVOUCOUX – Vice-président

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024-2030 consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant à atteindre des objectifs en matière de réduction des DMA.

Pour rappel, dès 2009, le SICTOM Sud-Allier a engagé des actions de prévention avec la vente des premiers composteurs. En 2011, le Sictom élaborait son premier programme de prévention (PLP 2011/2016). La production des DMA par habitant devait réduire de 7 % en 5 ans. Cet objectif a été atteint.

Pour être en conformité avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région AuRA, le SICTOM Sud-Allier a élaboré un nouveau PLPDMA. L'objectif global est d'atteindre une baisse de 106 kg/an/hab. d'ici 2030 ce qui représente une baisse de 15 % par rapport à l'année de référence de 2010.

Le Plan du Sictom prévoit cinq axes qui se déclinent en différentes actions (confer le document) :

- 1/ Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux
- 2/ Sensibilisation au réemploi et à la réparation

- 3/ Eco-exemplarité
- 4/ Utiliser les instruments économiques pour réduire les déchets
- 5/ Incitation à une consommation responsable

Le PLPDMA sera soumis à la consultation du public sur la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024, pour recueil des avis, remarques et d'éventuelles propositions pour atteindre ces objectifs.

Le document sera consultable aussi bien sur internet qu'au siège du SICTOM Sud-Allier à Bayet. L'assemblée délibérante pourra ainsi l'entériner au prochain comité syndical.

Afin de suivre le PLPDMA, une commission ad'hoc (Commission Consultatives d'Elaboration et de Suivi) sera constituée. Elle sera composée de la manière suivante :

- Un collègue d'élus,
- Un collègue institutionnel (ADEME, Conseil régional, Chambre consulaire, association locale)
- Du DGS et/ou son représentant (DGA)
- De l'animatrice du PLPDMA

Une équipe projet sera constitué d'un élu référent, de l'animatrice du PLPDMA et d'une équipe dédiée.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve ce programme et lui demande de mettre en place la commission ad' hoc.

XVII- EXPLOITATION – RAPPORTS 2023 - Présentation par le délégataire Lucane

Principaux indicateurs :

- ✓ Disponibilité : **8193 h** (2022 : 8200 h)
L'UVE de Bayet fait partie des UVE les plus performantes en France
- ✓ Production de déchets valorisés énergétiquement : **56 018 T** réceptionnées dont **1 582 T** détournées (2022 : 57 758 T dont 2 007 T détournées)
 - SICTOM SUD ALLIER **22 319 T** d'OMr + **488 T** déchèteries (2022 : 24 830 T + 550 T déchèterie)

- **3 087 T** refus d'Allier Tri (2022 : 3 000 T)
- SICTOM NORD ALLIER **17 670 T** d'OMr (2022 : 18 685 T)
- OMr extérieures **3887 T** + 20% par rapport à 2022
- DIB **5 091 T** +72% par rapport à 2022 – DASRI **3 474 T** en baisse
- ✓ Production énergétique 122 017 MWh (2022 : 124 000 MWh) soit 186 320 T de vapeur -1.68%
 - Energie vendue 80 179 MWh (2022 : 78 160 MWh)
 - Energie autoconsommée 19 344 (2022 : 19 140 MWh)
- ✓ Mâchefer **11 893 T** (2022 : 11 825 T)
- ✓ Métaux ferreux **1 058 T** (2022 : 1 130 T)
- ✓ Non ferreux **97 T** (2022 : 66 T)

- ✓ Chiffre d'affaires LUCANE **9 571 K€** - En attente de la validation du commissaire aux comptes du groupe.
- ✓ Résultat financier avant impôts **564 K€**
- ✓ Résultat financier après impôts **447 K€**
- ✓ **Gros Entretien & Renouvellement 681 111 €**. L'année a été marquée par un entretien important au niveau de la fumisterie et des chaudières.

Prévisions 2024 : le délégant prévoit un chiffre d'affaires d'environ 11 000 000€ avec une recette vapeur en hausse conséquence directe de la renégociation du prix de vente du MWh.

-Eliane DERIOT, adjointe de la commune du Donjon, s'interroge sur la hausse importante des DIB (Déchets Industriels Banals). Le directeur rappelle que la hausse élevée en % représente un faible tonnage. Effectivement les ¾ des gisements réceptionnés proviennent du service public de collecte et traitement des déchets ménagers. L'an passé, la part des DIB dans le vide de four exploité par le délégataire représente <10%.

-Bernard DEVOUCOUX précise que la baisse de l'enfouissement touche aussi les entreprises et engendre une pression sur l'incinération des DIB.

-Kaveh RAHNEMA, adjoint du Maire de la commune du Bost, demande des précisions sur la limite géographique des gisements extérieurs. Le directeur de Lucane rappelle que dans l'arrêté préfectoral de l'usine il est indiqué que l'UVE peut recevoir des OMr du département et des

départements limitrophes. Quant au Plan régional, il évoque un cercle d'une centaine de kms autour des centres de traitement. Une demande spécifique a donc été adressée à la DREAL en 2023/2024 pour recevoir des déchets en provenance de la Haute Loire.

-Louis ROUGE, adjoint au Maire de la commune de Fourilles, s'interroge sur la capacité de l'UVE de Clermont Ferrand. Elle s'élève à environ 150 000 à 160 000T/an.

-Gérard BOISSONNET souhaite avoir des renseignements au sujet de la quantité de vapeur non valorisé. Environ 100 000MWh sont valorisés (80% vendus à l'industriel voisin et 20% autoconsommés) sur les 122 017 produits en 2023. Potentiellement, un projet de serre agricole pourrait améliorer la valorisation énergétique d'environ 10%

André BIDAUD tient à souligner la bonne exploitation de l'outil industriel par le délégataire et remercie son directeur pour son efficacité.

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport.

XVIII- RAPPORT ANNUEL 2023 - COÛT DU SERVICE – Présentation par François et Stéphanie

Le bilan global des déchets collectés en 2023 représente 62 019 T, soit 617 kg/hab. Il est en baisse de 7% par rapport à 2022.

Parmi ces déchets, on décompte :

- 22 319 T OMR (estimation déchets d'activités économiques : 8283 tonnes)
- 5 710 T emballages
- 3 647 T verre
- 28 818 T déchetteries

Leur destination en fonction des matières est la suivante :

- 36% en valorisation matière (recyclage)
- 29% en valorisation énergétique
- 19% en enfouissement (installation de stockage par exemple encombrants de déchetteries et installation de stockage des déchets

dangereux pour les REFIOM de l'UVE)

- 16% en valorisation organique (compostage)
-

En 2023, les actions de sensibilisation se sont essentiellement portées sur la gestion des biodéchets : développement du compostage et information sur la valorisation des végétaux via le broyage, le paillage...

Le comité syndical prend acte du bilan 2023 en pièce jointe.

XIX- QUESTIONS DIVERSES

DATE(S) PROCHAINE(S) ASSEMBLEE(S) GENERALE(S)

14 octobre 2024 à 18 heures 30 lieu à Bayet.
